

Gouvernement du Québec

Décret 1210-99, 27 octobre 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la table ronde des ministres de la Culture qui se tiendra à Paris, le 2 novembre 1999

ATTENDU QU'une table ronde des ministres de la Culture se tiendra à Paris, le 2 novembre 1999;

ATTENDU QUE la ministre de la Culture et des Communications du Québec a été invitée à participer à cette réunion;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec compte tenu de l'importance des sujets à l'ordre du jour et des enjeux;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable de la Charte de la langue française et de la ministre de la Culture et des communications:

QUE M^{me} Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dirige la délégation du Québec à la table ronde des ministres de la Culture qui aura lieu à Paris, le 2 novembre 1999;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre de la Culture et des Communications, de:

M^{me} Danielle Bilodeau, attachée de presse et attachée politique au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications;

M. Gérald Grandmont, directeur général de la planification, des politiques et des programmes au ministère de la Culture et des Communications;

M. Claude Lessard, conseiller à la Délégation générale du Québec à Paris;

QUE la délégation québécoise à la table ronde des ministres de la Culture ait pleins pouvoirs pour exposer les positions du gouvernement et faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32998